Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_01-DE

2021/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 8 MARS 2021

N° DEL2021_01_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 6

L'an deux mille vingt et un, le lundi 8 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

5 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant ; Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

1 Pouvoir :
Mme BONNEC Katia donne pouvoir à M. LE CALVE Pascal.

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : DONY Alain
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 3 mars 2021
OBJET : **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme la Présidente rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.
L'article L. 2121-15 du CGCT permet au Conseil syndical d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_01-DE

Après avoir décidé un vote à mains levées,
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
La candidature de M. DONY Alain comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

VOTE : LE CONSEIL SYNDICAL DESIGNE, A L'UNANIMITE, M. DONY ALAIN COMME SECRETAIRE DE SEANCE.

A PLUVIGNER, LE 08.03.2021
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

VOTES : 6 pour

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_02-DE

2021/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 8 MARS 2021

N° DEL2021_01_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 6

L'an deux mille vingt et un, le lundi 8 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

5 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant ; Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

1 Pouvoir :
Mme BONNEC Katia donne pouvoir à M. LE CALVE Pascal.

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : DONY Alain
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 3 mars 2021
OBJET : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL SYNDICAL**

Mme la Présidente donne lecture du procès-verbal du conseil syndical du 25 septembre 2020.
Le procès-verbal de séance du dernier conseil syndical est présenté aux votes des élus.
Une observation est portée sur le procès-verbal du conseil syndical du 25 septembre 2020 :
Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL demande que le logo de la commune de Landaul soit changé.

VOTE : **LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL SYNDICAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_02-DE

A PLUVIGNER, LE 08.03.2021
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

VOTES : **6 pour**

SIVU du Centre de Secours * PLUVIGNER *
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_03-DE

2021/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 8 MARS 2021

N° DEL2021_01_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 6

L'an deux mille vingt et un, le lundi 8 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

5 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant ; Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

1 Pouvoir :
Mme BONNEC Katia donne pouvoir à M. LE CALVE Pascal.

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : DONY Alain
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 3 mars 2021
OBJET : **FINANCES BUDGET – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Percepteur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé les résultats de l'exercice 2020,
Après s'être assuré que M. le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_03-DE

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056025 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AURAY ETABLISSEMENT : SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

Résultats budgétaires de l'exercice

21100 - SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	20 106,46	208 812,63	228 919,09
Titres de recette émis (b)	15 229,51	200 916,84	216 146,35
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	15 229,51	200 916,84	216 146,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	20 106,46	208 812,63	228 919,09
Mandats émis (f)	12 191,81	188 895,46	201 087,27
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	12 191,81	188 895,46	201 087,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 037,70	12 021,38	15 059,08
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056025 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AURAY ETABLISSEMENT : SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21100 - SIVU CENTRE DE SECOURS PLUVIGN

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-7 734,24		3 037,70		-4 696,54
Fonctionnement	14 946,51	14 946,51	12 021,38		12 021,38
TOTAL I	7 212,27	14 946,51	15 059,08		7 324,84
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 212,27	14 946,51	15 059,08		7 324,84

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_03-DE

2021/

VOTE : APRES DELIBERATION ET L'UNANIMITE, LE CONSEIL SYNDICAL DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2020 PAR M. LE PERCEPTEUR, VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE AUCUNE OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART. MME LA PRESIDENTE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 08.03.2021
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

VOTES : 6 pour

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_03-DE

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 16/04/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_08-BF

2021/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 8 MARS 2021

N° DEL2021_01_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 4
Votants : 5 (la Présidente étant sortie)

L'an deux mille vingt et un, le lundi 8 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

4 Elus présents lors du vote : Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant ; Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

Mme HINGRAY Diane, Présidente, quitte l'assemblée pour ce vote.

1 Pouvoir :
Mme BONNEC Katia donne pouvoir à M. LE CALVE Pascal.

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : DONY Alain
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 3 mars 2021
OBJET : **FINANCES BUDGET – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – RECTIFICATIF**

Mme la Présidente demande à l'assemblée de désigner un président de séance pour ce point.
M. Pascal LE CALVE est désigné président de séance.
Mme HINGRAY Diane quitte l'assemblée.
M. Pascal LE CALVE prend la présidence.
Le compte administratif 2020 est présenté :

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 16/04/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_08-BF

	Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Chapitres		Chapitres	
	011 - Charges à caractère général	9 584,25 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	9 722,22 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	283,00 €	21 - Immobilisations corporelles	2 469,59 €
	65 - Autres charges de gestion courante	177 252,68 €		
	66 - Charges financières	1 775,53 €		
	Total	**188 895,46 €**		**12 191,81 €**
Recettes	Chapitres		Chapitres	
	74 - Dotations, subventions et participations	200 916,84 €	040 - Opérations d'ordre de transfert...	283,00 €
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 946,51 €
	Total	**200 916,84 €**		**15 229,51 €**
Reports de l'exercice 2019	Excédent		Excédent	
	Déficit		Déficit	7 734,24 €
Résultat cumulé	Excédent	**12 021,38 €**	Excédent	
	Déficit		Déficit	**4 696,54 €**

VOTE : APRES DELIBERATION ET L'UNANIMITE, LA PRESIDENTE DU SIVU, MME DIANE HINGRAY, ETANT ABSENTE, LE CONSEIL SYNDICAL APPROUVE CE CA 2020 QUI VIENT D'ETRE EXPOSE. MME LA PRESIDENTE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2021_01_04 pour erreur informatique.

A PLUVIGNER, LE 08.03.2021
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

VOTES : 5 pour

SIVU du Centre de Secours PLUVIGNER
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 16/04/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_08-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 5
VOTES :
Pour : 5
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 02/03/2021

Présenté par (1) Le Président.
A Pluvigner, le 08/03/2021
Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
A Pluvigner, le 08/03/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. Alain DONY	
M. Pascal LE CALVE	
Mme Diane HINGRAY	
Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL	
Mme Katia BONNEC	
Mme Sylvie OLLIVIER	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/03/2021, et de la publication le 08/03/2021
A Pluvigner,le 08/03/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 16/04/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_09-DE

2021/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 8 MARS 2021

N° DEL2021_01_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 6

L'an deux mille vingt et un, le lundi 8 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

5 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant ; Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

1 Pouvoir :
Mme BONNEC Katia donne pouvoir à M. LE CALVE Pascal.

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : DONY Alain
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 3 mars 2021
OBJET : **FINANCES BUDGET – AFFECTATION DU RESULTAT – RECTIFICATIF**

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil syndical.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2. Pour l'exercice 2020, il est d'un montant de 12 021,38 €.

L'affectation de résultat décidée par le conseil syndical doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 16/04/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_09-DE

Le déficit de la section d'investissement sur l'exercice 2020 étant de 4 696,54 €, l'affectation sera au minimum de ce montant.
Afin de poursuivre la résorption du déficit d'investissement, il est proposé d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

Il est ainsi proposé l'affectation suivante :

Investissement 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 12 021,38 €

VOTE : APRES DELIBERATION ET L'UNANIMITE, LE CONSEIL SYNDICAL VALIDE L'AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE. MME LA PRESIDENTE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2021_01_05 pour erreur informatique.

A PLUVIGNER, LE 08.03.2021
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

VOTES : 6 pour

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 16/04/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_10-BF

2021/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 8 MARS 2021

N° DEL2021_01_10

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 6

L'an deux mille vingt et un, le lundi 8 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

5 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant ; Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

1 Pouvoir :
Mme BONNEC Katia donne pouvoir à M. LE CALVE Pascal.

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : DONY Alain
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 3 mars 2021
OBJET : **FINANCES BUDGET – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – RECTIFICATIF**

Le budget du syndicat comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses concernent les charges à caractère général, la contribution au SDIS et, en charges financières, le remboursement des intérêts de l'emprunt souscrit.
Les dépenses sont couvertes, en recettes par la participation des communes et le reversement du SDIS pour les frais de casernement.

En investissement, les dépenses concernent uniquement, en charges financières, le remboursement du capital.
Les dépenses sont couvertes, en recettes, par l'affectation du résultat 2020, les amortissements des immobilisations et le virement de la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 16/04/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_10-BF

	Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Chapitres		Chapitres	
	011 - Charges à caractère général	26 904,98 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 696,54 €
	65 - Autres charges de gestion courante	190 524,58 €		
	66 - Charges financières	1 268,06 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	9 722,22 €
	023 - Virement à la section d'investissement	2 227,38 €		
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170,00 €		
	Total	**221 095,00 €**		**14 418,76 €**
Recettes	Chapitres		Chapitres	
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 021,38 €
	74 - Dotations, subventions et participations		021 - Virement de la section de fonctionnement	2 227,38 €
	7473 - Départements	24 000,00 €		
	74748 - Autres communes	187 095,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170,00 €
	77 - Produits exceptionnels			
	7788 - Produits exceptionnels divers	10 000,00 €		
	Total	**221 095,00 €**		**14 418,76 €**

VOTE : APRES DELIBERATION ET L'UNANIMITE, LE CONSEIL SYNDICAL VALIDE LE BUDGET PRIMITIF 2021. MME LA PRESIDENTE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2021_01_06 pour erreur informatique.

A PLUVIGNER, LE 08.03.2021
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

VOTES : 6 pour

SIVU du Centre de Secours PLUVIGNER
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 16/04/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_10-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 6
VOTES :
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 03/03/2021

Présenté par Le Président (1),
A Pluvigner, le 08/03/2021
Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Pluvigner, le 08/03/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. Alain DONY	
M. Pascal LE CALVE	
Mme Diane HINGRAY	
Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL	
Mme Katia BONNEC	
Mme Sylvie OLLIVIER	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/03/2021, et de la publication le 08/03/2021
A Pluvigner, le 08/03/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_07-DE

2021/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 8 MARS 2021

N° DEL2021_01_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 6

L'an deux mille vingt et un, le lundi 8 mars à 11h, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pluvigner sous la présidence de Mme Diane HINGRAY, Présidente.

5 Elus présents lors du vote : Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner ; Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner ; M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant ; Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul ; M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul.

1 Pouvoir :
Mme BONNEC Katia donne pouvoir à M. LE CALVE Pascal.

Étaient également présents (sans voix délibérative) : M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner ; M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

SECRETAIRE DE SEANCE : DONY Alain
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL : le 3 mars 2021
OBJET : **FINANCES BUDGET – PARTICIPATION DES COMMUNES**

Les participations des communes pour 2021 se basent sur les populations légales au 1er janvier 2021.

Elles sont calculées sur une contribution qui intègre, pour les communes de Landaul et de Pluvigner, un bonus accordé par le SDIS valorisant le volontariat dans la collectivité.

Le tableau des contributions est donc le suivant :

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 056-255602229-20210308-DEL2021_01_07-DE

Commune	Population		Participation				*Participations*
	Nb d'habitants	%	Montant	Correction	Total	par hbt	*2020*
Landaul	2395	16.93%	32 442.53 €	- 235.85 €	32 206.68 €	13.45 €	*30 586.60 €*
Landévant	3977	28.11%	53 872.21 €		53 872.21 €	13.55 €	*50 932.37 €*
Pluvigner	7775	54.96%	105 319.69 €	- 4 303.57 €	101 016.12 €	12.99 €	*94 293.66 €*
Total	14147	100.00%	191 634.42 €	- 4 539.42 €	187 095.00 €	13.23 €	*175 812.63 €*

Il a été demandé de lisser les versements de la part des communes tout au long de l'année. Il est néanmoins nécessaire de s'aligner sur le rythme des contributions au SDIS :

	25-janv.	1-févr.	22-févr.	22-mars	26-avr.	24-mai	1-juin	21-juin	26-juil.	23-août	1-sept.	Total
SDIS		62 873 €					62 873 €				64 778.58 €	190 524.58 €
Landaul	11 272 €		2 990 €	2 990 €	2 990 €	2 990 €		2 990 €	2 990 €	2 994.68 €		32 206.68 €
Landévant	18 855 €		5 002 €	5 002 €	5 002 €	5 002 €		5 002 €	5 002 €	5 005.21 €		53 872.21 €
Pluvigner	35 355 €		9 380 €	9 380 €	9 380 €	9 380 €		9 380 €	9 380 €	9 381.12 €		101 016.12 €

<u>VOTE</u> : APRES DELIBERATION ET L'UNANIMITE, LE CONSEIL SYNDICAL VALIDE CETTE REPARTITION. MME LA PRESIDENTE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 08.03.2021
LA PRESIDENTE, DIANE HINGRAY

<u>VOTES</u> : 6 pour

SIVU du Centre de Secours
Tél. 02 97 24 71 34
Fax 02 97 24 92 44
PLUVIGNER

Le Président,
- Certifie sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.